



Ministère de la Culture
A l'attention de Roselyne Bachelot-Narquin
3, rue de Valois
75 001 Paris
Le 22 septembre 2021

Objet : préavis de grève pour la journée du 5 octobre 2021

Madame la ministre,

Une des plus grandes préoccupations des agents du ministère de la Culture est d'abord le maintien de leur pouvoir d'achat mais aussi et surtout son accroissement notamment au regard du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et de l'augmentation des prix de première nécessité. Depuis cette date, cette valeur n'a augmenté que de 1,2% la portant à 4,69 euros bruts mensuels.

En 2017, la revalorisation des grilles des fonctionnaires dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) était bien évidemment trop faible. Aujourd'hui, les agents de catégorie C se retrouvent dans une situation salariale comparable à celle qui était la leur avant l'application du protocole PPCR, avec un premier grade progressivement écrasé par la hausse du SMIC. Le niveau du SMIC au 1er octobre sera équivalent à l'indice 340, ce qui par exemple, correspondra au 4e échelon de la grille du C1, qui sera en vigueur au 1er janvier 2022.

Ce dogme du gel de la valeur du point conduit à ce que le 1er octobre un agent de catégorie B ne sera plus recruté que 0,9% au-dessus du salaire minimal ! Pour la catégorie A, ça sera 14,7% ! Rappelons que, en 2000, les mêmes rapports se situaient respectivement à 14% et à 37% !

De plus, l'augmentation des tarifs de l'énergie aggrave la situation. Le prix du gaz a augmenté de 28,36% depuis juin 2021. Les prix du carburant connaissent une hausse de près de 15% en neuf mois. Quant à l'électricité, elle connaît une hausse de 2,06% depuis le début de l'année.

Qui peut encaisser une telle hausse pour faire vivre dignement sa famille, financer les études des enfants ou partir en vacances ?

Et pourtant les multinationales françaises du CAC 40 ont réalisé 57 milliards d'euros de profits au 1^{er} semestre 2021 et l'argent public a été largement distribué aux entreprises ces derniers mois, sans aucun contrôle et sans conditions. La reprise est là : la croissance est prévue à 6,3 %, le taux de marge des entreprises est à un niveau historiquement très élevé. Il est donc impératif que la part de la richesse dévolue aux salariés qui la créent soit augmentée. C'est pourquoi, nous exigeons une revalorisation du point d'indice et des grilles salariales des agents titulaires comme contractuels.

Si le pouvoir d'achat est donc une forte préoccupation des agents du ministère, leurs conditions de travail le sont tout autant, si ce n'est plus. Après avoir vécu douloureusement non seulement l'épisode navrant de la culture non essentielle – merci Roselyne Bachelot-Narquin ! -, mais surtout les nombreuses réorganisations, suppressions d'emplois, projets de « réformes » mis à exécution, défaut de politique publique culturelle, etc... , les personnels sont de plus en plus las du mépris qu'affichent les dirigeants vis-à-vis de leur travail. Une enquête fait actuellement la une de la presse (cf. <https://nosservicespublics.fr/perde-de-sens>). Les réponses recueillies mettent en évidence un sentiment de perte de sens largement partagé, lié avant tout à l'incapacité des agents à mener à bien les missions de service public pour lesquelles ils se sont engagés. Les raisons invoquées : manque de moyens, désaccord avec la pertinence des consignes reçues, perte de sens de leur mission. Les personnels du ministère de la Culture n'échappent pas à cette situation. Depuis la RGPP en 2010, les réorganisations technocratiques censées améliorer le fonctionnement du service public de la Culture ont affaibli son expertise métiers, sa place et son rôle de transformation sociale et d'émancipation auprès du plus grand nombre. Sa capacité à accompagner les territoires dans leur développement est aussi trop limitée pour changer la donne.

Face à cette démission du politique, nous ne baisserons pas les bras ; au contraire, nos organisations continuent à revendiquer non seulement la justice sociale mais aussi un service public de la Culture fort et utile au plus grand nombre.

C'est pourquoi, nous déposons un préavis de grève pour la journée du 5 octobre 2021 pour les personnels de droit privé comme de droit public du ministère de la Culture et de ses établissements publics sous tutelle. Nos revendications sont les suivantes :

- *Pour une revalorisation rapide des salaires des agents titulaires comme des contractuels sur la base du principe « à travail égal, salaire égal » ;*
- *Pour l'ouverture rapide de concours dotés de postes en nombre suffisant et d'un plan de résorption de la précarité ; pour l'arrêt de toute suppression d'emplois ;*
- *Pour l'ouverture immédiate d'une négociation au niveau ministériel sur le télétravail ;*
- *Pour un exercice de la tutelle fondé sur la coopération, le partage d'expérience et d'expertise, et le respect des règles de droit des agents ;*
- *Pour la construction de modèles économiques des établissements permettant de garantir leurs missions de service public, leurs emplois et la justice sociale ;*
- *Pour une ambition culturelle au service de tous et de la transformation sociale ;*
- *Pour une démocratie sociale vivante prenant en compte la participation des agents à la reconstruction des collectifs de travail et des politiques culturelles, à leurs droits et à ceux de leurs représentants ;*

Ce préavis couvre l'ensemble des agents et salariés de droit public et de droit privé du Ministère de la Culture pour la journée du 5 octobre, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents et les salariés travaillant en horaires décalés.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, madame la ministre, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.